

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral n° 2019-1060 du 13 août 2019 porte ouverture de l'enquête publique unique préalable :

- à la **déclaration d'utilité publique** des périmètres de protection déposée par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Neuvy-Deux-Clochers-Neuilly-en-Sancerre pour le captage des Poteries d'en Haut situé sur la commune de Neuvy-Deux-Clochers ;
- à l'**autorisation** pour le SIAEP de Neuvy-Deux-Clochers-Neuilly-en-Sancerre à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine ;
- et à l'**enquête parcellaire** sur les communes de Neuvy-Deux-Clochers et Humbigny.

L'enquête publique aura lieu **du lundi 9 septembre 2019 à 14h00 au jeudi 10 octobre 2019 à 17h00**, soit pendant **32 jours**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un exemplaire du registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Neuvy-Deux-Clochers et Humbigny pendant la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Toute personne pourra formuler ses observations sur le registre unique, les adresser par écrit à la mairie de Neuvy-Deux-Clochers à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre unique ou à l'adresse électronique suivante : pref-ep-siaep@cher.gouv.fr. Les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultées sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr).

Le public pourra obtenir des informations sur le projet auprès du SIAEP de Neuvy-Deux-Clochers-Neuilly-en-Sancerre, mairie de Neuilly-en-Sancerre, route du Noyer, 18 280 Neuilly-en Sancerre- Tél.: 02.48.79.03.13 (M. Jean-François TURPAULT, président du SIAEP de Neuvy-Deux-Clochers-Neuilly-en-Sancerre) – courriel : siaep.neuvy-neuilly@orange.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher-service de la coordination des politiques publiques-section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement-place Marcel Plaisant-CS 60.022-18020 Bourges Cedex- dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Mme Marie-Reine BRETON, officier supérieur du corps technique et administratif de la gendarmerie en retraite, a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, en mairie de Neuvy-Deux-Clochers :

- le lundi 9 septembre 2019 de 14 h00 à 17 h00
- le lundi 16 septembre 2019 de 14 h00 à 17 h00
- le vendredi 27 septembre 2019 de 14 h00 à 17 h00
- le jeudi 10 octobre 2019 de 14 h00 à 17 h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Neuvy-Deux-Clochers et à la préfecture du Cher – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60 022-18020 Bourges Cedex.

À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Bourges, le **13 AOUT 2019**

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Régine LEDUC